

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
Publique

Sous matière : Marchés  
Publics

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2016-09**  
**- AMENAGEMENT**  
**DU NOUVEL**  
**ACCES A**  
**L'HOPITAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

**Secrétaire :** Mme Sarah EL KAHAZ,

Par délibération n°2014-383 en date du 10 novembre 2014, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de terrains appartenant à l'hôpital.

Sur un de ces terrains, la ville a réalisé un bassin de rétention permettant de recueillir les eaux d'une partie du versant Nord de la ville ainsi que celles des surfaces imperméabilisées dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'hôpital.

En contrepartie de la valeur de ces terrains, la délibération prévoyait également d'aménager la rue dénommée « impasse des Lilas » afin qu'elle devienne, à la fin des travaux d'extension du centre hospitalier, l'accès principal à l'hôpital de Castelnaudary.

Cette voie permettra, à terme, l'accès à l'hôpital tant pour les piétons, que pour les véhicules y compris les véhicules de livraisons, mais également le cheminement des piétons, patients ou riverains jusqu'au Jardin des Vents.

La conception et le suivi de ce projet seront confiés aux services municipaux OU à un maître d'œuvre externe dont les honoraires sont estimés à 8 000 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 100 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet d'aménagement tel que décrit ci-dessus.

**PRECISE** que la somme est inscrite au budget, opération 9002 Voirie article 2151.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>15 AVR. 2016</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>14 AVR. 2016</b>
Par publication le : <b>15 AVR. 2016</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 <b>Hervé ANTOINE</b>



Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016  
N°011-211100763-20160411-2016-96-DE